

Jeudi 28 mai 2026 à 09h00

5^{ème} séance plénière

Session Administrative

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 26 MAI 2026

N° 4895

Question Orale

Objet : La gestion des chiens errants


Intervenant : M. Allen SALMON

*Monsieur le Président de l'assemblée,
Monsieur le Président du Pays,
Madame la Vice-présidente
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers collègues,
Ia Ora na,*

Ma question s'adresse à Monsieur Taivini TEAI, Ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause animale.

Avant d'en venir au cœur de mon propos, je souhaite saluer l'engagement des associations qui, depuis des années, sont en première ligne sur cette problématique. Je pense à l'association Les 4 pattes de Papara, à la fédération Ta Tatou Mau Animara, à l'Association pour la Protection des Animaux de Polynésie, ou encore à Māmā Natura, et à tous les bénévoles qui chaque jour nourrissent, soignent et stérilisent nos animaux errants. Ce sont eux qui tiennent la digue, souvent sans moyens suffisants, et ils méritent notre reconnaissance à tous.

La problématique des chiens errants en Polynésie est une réalité grave et documentée. Depuis 2022, le Centre Hospitalier de Polynésie a recensé 279 cas de morsures, dont 72 pour la seule année 2025. Sur les quatre premiers mois de 2026, neuf personnes ont déjà été hospitalisées.



Et depuis 2022, trois décès liés à des morsures de chiens ont été enregistrés dans notre Pays. Ce ne sont pas des statistiques, ce sont des familles meurtries.

Face à cette réalité, le groupe A Fano Tià tient à reconnaître les efforts engagés par le Gouvernement. Pour 2026, 60 millions de francs CFP ont été mobilisés pour permettre aux associations de conduire des campagnes de stérilisation, avec 2 548 animaux pris en charge dans les archipels des Îles de la Société et des Tuamotu. C'est un effort concret, une prise de conscience réelle que nous saluons pleinement.

L'affaire du chenil de Afaahiti a cependant mis en lumière une difficulté structurelle que nous ne pouvons pas ignorer. En mars 2026, le Gouvernement a ordonné la fermeture administrative de ce site installé sans autorisation à Taiarapu-Est. Nous comprenons cette décision, le cadre légal doit être respecté, et la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les ICPE, s'impose à tous. Nul ne peut s'y soustraire.

Mais cette situation a révélé un vrai défi : le cadre réglementaire ICPE applicable aux refuges animaliers est complexe à obtenir, et il peut devenir un obstacle à la création de structures légales pérennes. L'ARPAP elle-même a indiqué avoir présenté un projet de sanctuaire aux autorités dès 2022. Ce délai nous interpelle, non pas pour mettre en cause le Gouvernement, mais parce qu'il appelle une réponse coordonnée et durable.

Monsieur le Ministre, dans cet esprit de soutien et de travail constructif, ma question est la suivante : **comment le Gouvernement compte-t-il concrètement adapter la réglementation, accompagner les communes et permettre aux associations de créer des structures légales pérennes pour une gestion durable des animaux errants ?**

Mauruuru maitai – Te aroha ia rahi

M. Allen SALMON

